

# VOS DROITS, NOTRE PRIORITÉ!

L'Association incontournable des  
gestionnaires du réseau de la santé  
et des services sociaux



# QUI SOMMES-NOUS?



## L'AGESSS : Votre alliée pour des conditions de travail optimales

Fondée en 1969, l'AGESSS regroupe aujourd'hui plus de 10 000 gestionnaires actifs et retraités, répartis sur tout le territoire du Québec. Nous sommes un acteur clé du réseau de la santé et des services sociaux, représentant une large expertise diversifiée avec plus d'une centaine de titres d'emploi distincts, notamment dans les centres hospitaliers, centres jeunesse, centres de réadaptation, centres locaux de services communautaires et CHSLD.

En tant que partenaire de choix de tous les gestionnaires du réseau de la santé et des services sociaux, notre association valorise votre rôle stratégique, défend vos conditions d'exercice et fait rayonner vos réalisations. Nos membres forment un réseau puissant qui porte votre voix auprès des décideurs sur tous les enjeux stratégiques.

En choisissant l'AGESSS, vous rejoignez bien plus qu'une simple association. Vous vous assurez les services d'une équipe dédiée et experte, dont la mission est de défendre vos droits, faire respecter vos conditions de travail et vous assurer le soutien que vous méritez. Depuis plus de 50 ans, notre engagement sans faille fait de vos droits, notre priorité.

## NOTRE MISSION

Votre voix de choix!

L'AGESSS défend les droits et intérêts des cadres du réseau de la santé et des services sociaux au Québec. Notre mission est de garantir que vos conditions de travail, régies par le [Décret 1218-96](#), soient respectées pour que vous puissiez exercer votre rôle dans les meilleures conditions possibles.

En adhérant à l'AGESSS, vous rejoignez la plus grande force de représentation des gestionnaires du réseau. Nous sommes votre porte-parole privilégié auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux, et nous militons activement pour la reconnaissance de votre rôle essentiel dans notre système de santé.

L'AGESSS est fière de vous soutenir et de militer pour la reconnaissance de votre apport. En choisissant l'AGESSS, vous vous assurez une représentation solide et une voix forte dans le réseau de la santé et des services sociaux.

### NOS ENGAGEMENTS :



Représenter, promouvoir et défendre vos intérêts et droits.



Consulter et informer nos membres en tout temps.



Influencer les acteurs clés en participant aux réflexions et débats sur les principaux enjeux du réseau de la santé et des services sociaux.



Contribuer au développement et à la mise en œuvre des meilleures pratiques en gestion.



Valoriser l'excellence en gestion.

# NOS SERVICES-CLÉS!

1



Des questions sur vos conditions de travail, votre rémunération ou le calcul de votre rente de retraite? Besoin de conseils ou d'une représentation auprès de votre employeur?

## Expertise-conseil sur demande

Avec ses 10 conseillers chevronnés de la Direction des affaires juridiques et des relations de travail, bénéficiez de conseils personnalisés et d'un soutien inégalé. Notre approche souple et adaptée garantit un traitement objectif et confidentiel de vos dossiers.

2



Conditions de travail bafouées? Mesures disciplinaires injustifiées? Nous sommes là pour vous épauler!

## Représentation indéfectible

L'Association assure une représentation individuelle complète devant les tribunaux d'arbitrage et défend collectivement les droits des membres, intervenant auprès de diverses instances.

3



Votre expertise mérite toute la lumière. Nous œuvrons activement pour valoriser votre rôle dans les médias et lors de nos événements.

## Rayonnement amplifié

Site Web, réseaux sociaux, balados, colloques, Journée annuelle des gestionnaires... L'AGESSS promeut activement la profession de gestionnaire et vous assure une visibilité de choix auprès de vos pairs et du grand public.

4



Notre programme exclusif de formations vous donne accès aux meilleurs spécialistes pour vous perfectionner!

## Formations stratégiques

L'AGESSS propose à ses membres, en collaboration avec ses partenaires, des formations données par des experts reconnus dans leur domaine. Que ce soit en salle, en ligne, notre offre riche et abordable vous permet de développer vos compétences en leadership.

5



Faites la différence en participant activement aux assemblées, rencontres d'exécutifs et événements de mobilisation partout au Québec!

## Représentativité locale et nationale

L'AGESSS fournit un soutien complet pour faciliter le rôle de nos centaines d'élus à tous niveaux, ainsi qu'un soutien financier pour promouvoir localement vos intérêts professionnels. C'est la garantie d'une structure démocratique forte et d'une représentativité adaptée aux conditions régionales.

# POURQUOI ADHÉRER À L'AGESSS?

Rejoindre l'AGESSS, c'est bénéficier d'un accès exclusif à des conseillers en relations de travail, d'un soutien pour les élus et d'une vie associative dynamique. Nous offrons des services de représentation individuelle et collective, ainsi que des formations de grande qualité pour vous accompagner dans votre carrière.



Je vous assure que les services que j'ai reçus ont été au-delà de mes attentes. Ce fut très rassurant de me sentir aussi bien supporté dans ce moment de ma vie. Un gros merci!

Sylvie P. Québec



En adhérant à l'AGESSS :

- ✓ Vous renforcez le principal porte-voix des gestionnaires au Québec!
- ✓ Vous vous assurez une représentation juste et robuste en cas de litige!
- ✓ Vous profitez d'un accompagnement de proximité par des experts dédiés!
- ✓ Vous avez accès à un éventail complet de ressources pour mieux comprendre vos conditions de travail!
- ✓ Vous rejoignez un vaste réseau de leaders d'influence partageant vos défis!



# QUI PEUT DEVENIR MEMBRE?

Gestionnaires dans le réseau de la santé et des services sociaux, notre association taillée sur mesure est faite pour vous! Que vous occupiez un poste de gestion à temps plein ou à temps partiel, y compris de façon temporaire, vous répondez aux critères d'adhésion. En d'autres mots, si vos conditions de travail sont régies par le *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* (Décret 1218-96), vous êtes les bienvenus parmi nous.

Du gestionnaire de première ligne en passant par la relève gestionnaire, l'AGESSS vous ouvre grand ses portes!

Coordonnateurs, conseillers-cadres, chefs de services ou de programmes, adjoints à la direction et bien d'autres fonctions de gestion sont représentées au sein de notre réseau.



Je vous remercie infiniment pour tout votre travail, votre gentillesse et votre grande disponibilité. Votre support fait une immense différence dans des moments difficiles. Cette qualité de service est rare de nos jours et des plus appréciées.

Annie C. Sherbrooke



## LES GESTIONNAIRES ADMISSIBLES \*

- Temps complet
- Temps partiel
- Intérim avec des tâches de gestion : à noter que la personne intéressée devra souscrire à la fois à son syndicat et à son association professionnelle pour la portion "gestionnaire" durant son mandat
- Les retraités qui ont suspendu leur rente pour un retour au travail
- Les postes temporaires avec des fonctions de gestion

**\*Veuillez noter que vous ne devez pas être en situation de litige avec votre employeur au moment de votre adhésion.**

# PROCÉDURE D'ADHÉSION



Rejoindre la grande famille AGESSS, c'est aussi simple que 1,2,3!



Remplissez [notre formulaire](#) en quelques minutes.



Optez pour le mode de paiement qui vous convient, prélèvement sur salaire ou facture personnelle.

Vous n'êtes pas certain de répondre aux critères ou avez des questions sur le processus d'adhésion, **[contactez-nous](#)**, nous serons ravis de répondre à vos questions.

## Déjà membre d'une autre association?

Pas de problème!

Nous nous occupons de tout pour vous!

L'AGESSS assume, pour et en votre nom, les 90 jours de cotisation requis lorsque vous transférez d'une autre association vers la nôtre.

Voici [un modèle de lettre](#) afin de signifier aux personnes concernées, votre changement d'association.

## VOUS AVEZ DES QUESTIONS? VOUS N'ÊTES PAS SEUL!

- J'ai reçu un avis de convocation de mon employeur, à qui m'adresser?
- Comment calcule-t-on ma rente de retraite lors d'un départ?
- Comment payer mes cotisations pendant un congé parental ou sans solde?
- Quels sont les avantages offerts aux cadres dans le secteur de la santé et des services sociaux?
- Quelles sont les procédures pour signaler un problème de conditions de travail dans le secteur de la santé?
- On parle d'abolition de mon poste, pouvez-vous m'aider?
- Mon employeur me réclame des sommes importantes versées en trop, a-t-il le droit?
- Je pense qu'il y a une erreur dans ma classe salariale, pouvez-vous vérifier que c'est conforme?

# L'AGESSS NUMÉRIQUE

Restez informés, engagés et connectés!



## Repère Audio: Des discussions qui clarifient les choses!

Écoutez des discussions stimulantes qui vous feront découvrir notre mission, mieux décoder le décret ou encore comprendre qui sont les élus de l'AGESSS. Scannez le code QR et écoutez les récents épisodes!



## Repère: Votre source d'informations et d'inspiration!

Lisez des articles de fond et des entrevues avec des experts pour vous tenir informés sur les enjeux stratégiques en santé et services sociaux, vos droits et vos conditions de travail, et bien plus. Scannez le code QR pour lire les derniers numéros.



## Suivez-nous et restez connectés!

Retrouvez-nous sur Facebook, LinkedIn, Vimeo et notre site Web pour des nouvelles en continu, des ressources précieuses et exclusives. Des infolettres aux capsules vidéos, en passant par des infographies, notre équipe s'assure de vous tenir informés.





**DES QUESTIONS?  
CONTACTEZ-NOUS!**

[AGESSS.QC.CA](http://AGESSS.QC.CA)

● [reception@agesss.qc.ca](mailto:reception@agesss.qc.ca)



**AGESSS**

● 450-651-6000 ou  
1-800-361-6526

## COORDONNÉES

Association des gestionnaires des établissements  
de santé et de services sociaux  
601, rue Adoncour, bureau 101  
Longueuil (Québec) J4G 2M6

